

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 234,2 km² dans la municipalité de Senneterre, à environ 55 kilomètres au sud-est de Lebel-sur-Quévillon.

MILIEU PHYSIQUE

Ce territoire alimente la rivière Wetetnagami de même que les lacs Wetetnagami et Achipabanka. Ses écosystèmes sont variés, passant de basses collines de till à des monticules de till, lesquels sont traversés par de minces cordons de sables et de graviers fluvioglaciers jusqu’à une plaine argileuse située en bordure du lac Wetetnagami, qui a une superficie de 20 km².

MILIEU BIOLOGIQUE

Ce territoire se situe dans le domaine des pessières noires (à lichen, à mousse, à sphaigne ou à éricacées) et des sapinières (à bouleau blanc ou à épinette noire). Toutefois, les feux de forêt et la récolte forestière ont influencé la dynamique écologique pour y favoriser la présence majoritaire de pessières noires et de pinèdes grises. Le territoire présente aujourd’hui des peuplements forestiers majoritairement jeunes, soit de moins de 40 ans. Les lacs Wetetnagami et Achipabanka sont des lacs à dorés, à brochets et à touladis, dans lesquels on trouve par ailleurs une bonne variété de poissons.

MILIEU SOCIAL

Sur le plan historique, ce territoire aurait été fréquenté à la fois par les Attikameks, les Algonquins et les Cris. Aujourd’hui, il est particulièrement utilisé par la clientèle des deux pourvoirs qui occupent le territoire. Il s’agit donc d’un territoire voué à la chasse, à la pêche et au piégeage.

CONTRIBUTION DE L’AIRE PROTÉGÉE

La réserve protège un échantillon représentatif des vastes territoires façonnés par les glaciers, tels les basses collines, les buttes, les buttons et les monticules de till. Par ailleurs, elle protège deux lacs de bonne dimension dont le profil est typique du nord-est de l’Abitibi-Témiscamingue. Les divers écosystèmes de pessières noires qui la caractérisent représentent bien la forêt boréale à cette latitude.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PERMANENTE

Le toponyme proposé pour le statut permanent est celui de « réserve de biodiversité Wetetnagami ».

Principales activités permises et interdites¹

ACTIVITÉS INTERDITES

Dans une réserve de biodiversité permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel interdit les activités suivantes :

- L’exploration et l’exploitation minières, gazières ou pétrolières;
- L’aménagement forestier au sens de l’article 3 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
- L’exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d’énergie;
- Toute activité interdite en vertu du plan de conservation ou par voie réglementaire.

ACTIVITÉS PERMISES¹ ²

- La villégiature déjà autorisée (chalet, abris sommaire, etc.)
- Le séjour (ex. : camping) pendant moins de 90 jours
- La libre circulation sur le territoire
- La récolte de bois pour un feu de camp en plein air
- L’entretien et la réparation d’infrastructures
- La présence d’animaux domestiques
- La chasse, la pêche et le piégeage
- Les activités récréatives, touristiques et écotouristiques
- Les activités de cueillette à des fins domestiques : petits fruits, champignons, etc.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À UNE AUTORISATION¹ ² ³

- Les activités d’aménagement forestier exercées pour répondre à des besoins domestiques
- La construction de toute nouvelle infrastructure
- Les travaux d’aménagement du sol
- L’aménagement de sentiers

Information additionnelle disponible aux adresses suivantes :

[http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/consultation/abitibi-temis/index.htm](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/abitibi-temis/index.htm)

[http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/wetetnagami/PSC\\_Wetetnagami.pdf](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/wetetnagami/PSC_Wetetnagami.pdf)



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP

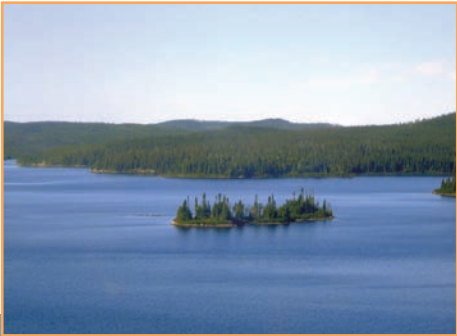


Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP

Les aires protégées  
au Québec :



Un héritage pour la vie



La réserve  
de biodiversité  
projetée du lac  
Wetetnagami



Un territoire  
représentatif  
de chasse et de  
pêche

294

Projets de réserves de biodiversité et  
de réserve aquatique dans la région de  
l’Abitibi-Témiscamingue

DA3

6213-01-003

Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs

Québec



Québec



¹ En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les autres lois et règlements s’appliquent.

² Le plan de conservation pourrait soumettre toute activité à une autorisation, voire l’interdire, advenant qu’elle porte atteinte à la biodiversité.

³ Des critères d’autorisation s’appliquent.





# La réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami

## Légende

— Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami

— Chemin

••••• Esker

### Titre minier

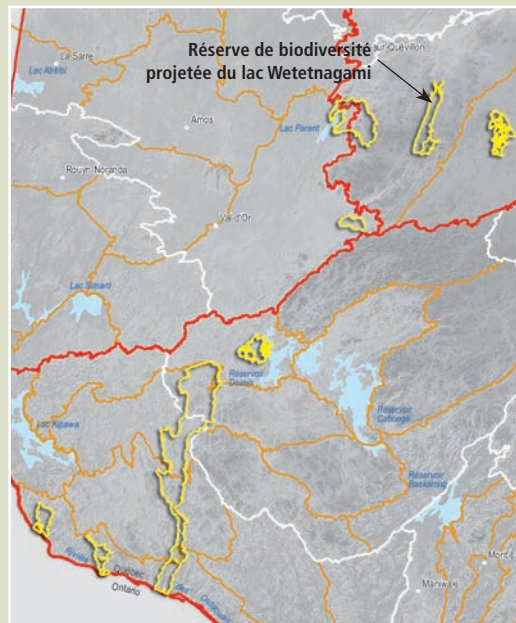
■ Actif

### Occupation

■ Bail d'abri sommaire

■ Bail de villégiature

■ Établissement de pourvoirie



— Province naturelle — Région naturelle — Ensemble physiographique

